

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF DE
CLASSE EXCEPTIONNELLE - SESSION 2023**

Le Jeudi 09 Novembre 2023 à 10h15 s'est réuni à l'Annexe du Centre de Gestion de la Marne, au Pôle Santé et Prévention situé 6 rue Saint Marguerite à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Assistant Territorial Socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Madame Françoise DROUIN, <i>Adjointe au Maire de Saint Germain la Ville (51), Retraitée de la FPT au grade d'Attachée territoriale principale.</i>	Présidente du Jury
Monsieur Christian BARTHEN, <i>Adjoint au Maire de Lixing les Saint Avoild (57), Retraité de la FPT au grade d'Attaché territorial Principal.</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Madame Céline BOURGEOIS, <i>Conseiller Supérieur Socio-éducatif, Responsable de la CSD de Witry- Lès-Reims (51).</i>	Membre
Madame Muriel CLARENNE, <i>Attachée Principale, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51), Représentante de la CAP A au Centre de Gestion de la Marne.</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Monsieur Jean-Yves STEPHAN, <i>Directeur Territorial, Directeur des Ressources Humaines au Conseil Départemental de la Marne (51), Représentant du CNFPT.</i>	Membre
Monsieur Aurélien LAVIGNE, <i>Directeur du Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert, du Service d'Investigation Éducative, du Service d'Accompagnement au Placement Familial et du service de Réparation Pénale, auprès d'une association Loi 1901 (54).</i>	Membre

FD

I. INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les Procès-verbaux de déroulement de l'épreuve orale n'indiquent aucun incident.

II. RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun non-respect du règlement n'a été constaté pendant l'épreuve orale.

III. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 06 Novembre 2023 au 09 Novembre 2023 à l'Annexe du Centre de Gestion de la Marne, au Pôle Santé et Prévention, à Châlons-en-Champagne.

IV. RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice de l'examen.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 10,80/20.

Le jury a souverainement déclaré 19 candidats admis.

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT
TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE –
session 2023
CANDIDAT ADMIS

Monsieur BAGGIO Bertrand Pascal
Madame BOUARD Ophélie
Madame BOUTAGUERMOUCHET Amel
Madame CAMPY Vanessa
Madame CARBONNEAUX Nathalie Elise
Madame CHATELET Mélanie
Madame CLERC Aurélie Anne Laure
Madame CRUZ Céline
Madame DETHOREY Sandra
Madame GROSSHOLTZ Joanna
Madame LANTENOIS Katia Elisabeth
Madame LEFEVRE Marina
Madame LEIPP Hélène
Madame MACHILLOT Claire Paule
Madame PAUL Christel
Madame PERSIN Marie
Madame PIGANEAU Pauline Dominique Nelly
Madame RICHARD-LAGILLE Anne-Sophie Thérèse Madeleine
Madame SANTINI Aurore

FD

Fin de liste
Cette liste comporte 19 candidats

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Madame Françoise DROUIN, Présidente du Jury	
Monsieur Christian BARTHEN	
Madame Céline BOURGEOIS	
Madame Muriel CLARENNE	
Monsieur Jean-Yves STEPHAN	
Monsieur Aurélien LAVIGNE	